



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Participation pour création de voies et réseaux - rue Charlie
Chaplin**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070450

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Participation pour création de voies et réseaux - rue Charlie
Chaplin**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Lors de sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a instauré le principe de la participation pour voies et réseaux sur le territoire communal.

L'aménagement des terrains situés au sud de la rue Charlie Chaplin où est envisagée la réalisation d'un lotissement privé de 4 lots nécessite la réalisation de travaux d'équipements publics dans l'emprise de la voie afin de desservir les futures constructions.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

- Réseau d'électricité (aménagement et extension sur une distance de 45 m).

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour réalisation de voie et réseaux prévue par les articles L. 332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme.

La distance prise en considération pour définir le périmètre d'application est de 80 m .

Le programme d'équipements publics est estimé à :	7 902,18 €
Ces travaux portent exclusivement sur le réseau électricité ; les terrains situés en bordure de cette extension sont déjà desservis, la participation est répercutée en totalité sur le projet d'aménagement.	
Le montant repercuté auprès du pétitionnaire sera de	7 902,18 €

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire. Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21, S/C 8221, comptes 2112, 2151, 2153,21531,21532,21534.
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73, S/C 8221, compte 7348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- confier la réalisation de travaux d'électricité à EDF.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER